

**ETAT PREVISIONNEL
DES RECETTES ET DES DEPENSES
EXERCICE 2015**

- PROJET DE BUDGET -

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LORS DE SA SESSION DU 09 OCTOBRE 2014

*

OFFICE COMMUNAUTAIRE DES VARIETES VEGETALES

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

1.1	Les Recettes	7
1.2	Les Dépenses	8
1.3	Réserve pour déficit	9
1.4	Conclusion et Perspectives	9

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE

2.1	Recettes	13
2.2	Dépenses	13

3. FICHES DÉTAILLÉES PAR LIGNE BUDGÉTAIRE

3.1	Recettes	21
3.2	Dépenses	29
	Titre 1 – Personnel	31
	Titre 2 – Immeubles, matériel, et dépenses de fonctionnement	41
	Titre 3 – Dépenses opérationnelles	53

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

63

1. INTRODUCTION

1.1. RECETTES

1.2. DEPENSES

1.3. RESERVE POUR DEFICIT

1.4. PERSPECTIVES

1. INTRODUCTION

1.1. LES RECETTES

1.1.1. Principe

En application du règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission, établissant les règles d'exécution du règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 572/2008 de la Commission, les recettes proviennent essentiellement :

- des diverses taxes payées par les demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales ;
- du produit de la vente du Bulletin officiel et du Rapport annuel de l'Office ;
- du produit des intérêts sur comptes bancaires.

1.1.2. Hypothèses budgétaires

Pour les six grands groupes de taxes les montants estimés sont les suivantes :

Type de taxes	Montant (EUR)	Commentaires
Taxes de demandes	2 015 000	(soit 3100 demandes x 650 €)
Taxes d'examens	5 180 000	(soit 2600 examens x 1992 €)
Taxes annuelles	6 050 000	(soit 24200 titres x 250 €)
Taxes fixées par le Président	15 000	(soit 375 taxes x 40 €)
Taxes de rapports	312 000	(soit 1300 rapports x 240 €)
Taxes de vente de rapports	120 000	(soit 500 rapports x 240 €)
<i>Total</i>	<i>13 692 000</i>	

La prévision totale des recettes est de 14.698.000 euros, distribuée comme suit :

Produit provenant des taxes	13 692 000
Réserve pour déficit	744 000
Recettes provenant de services rendus à titre onéreux	12 000
Recettes de services fournis à titre onéreux	pm
Recettes diverses	250 000
Programme multi-bénéficiaires	0
Total	14 698 000

Le détail des taxes à percevoir est présenté au point 3.1. Recettes.

1.2. LES DEPENSES

1.2.1. Titre 1 : Personnel

Le tableau des effectifs 2015 prévoit un total de 46 postes. La répartition des postes s'effectue comme suit :

- Présidence (3 AD 1 AST) ;
- l'Unité Technique (5 AD et 13 AST) ;
- l'Unité Finances et Administration (2 AD et 14 AST) ;
- le Service Juridique (2 AD et 2 AST) ;
- le Service du Personnel (3 AST) ;
- le Service audit (1 AD) ;

Les dépenses inscrites au Titre 1 sont de 6.386.000 euros ; soit une légère hausse (0,16 %) par rapport à 2014.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 1 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

Le tableau des effectifs est repris au point 4 de ce document.

1.2.2. Titre 2 : Immeuble, matériel, dépenses diverses de fonctionnement

La prévision de dépenses relative au Titre 2 est de 1.680.000 euros ; soit une hausse de 5,00 % par rapport à 2014.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les postes du Titre 2 sont repris dans les fiches détaillées par ligne budgétaire.

1.2.3. Titre 3 : Dépenses opérationnelles

Les crédits inscrits au Titre 3 s'élèvent à 7.862.000 euros ; en légère baisse (-0,68 %) par rapport à 2014.

Les hypothèses et modes de calcul sur lesquels reposent les principaux articles ou postes de ce Titre 3 sont repris dans les fiches détaillées par lignes budgétaires.

1.2.4. Total des dépenses

Le total des dépenses prévues pour 2015 s'élève à 15.928.000 euros pour les crédits d'engagement et à 14.698.000 euros pour les crédits de paiement.

1.3. RESERVE POUR DEFICIT

Le budget prévoit désormais un titre de recettes appelé « Réserve pour déficit » créé pour opérer l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Le montant nécessaire pour équilibrer le déficit en 2015 est calculé comme suit :

Total des crédits de paiement	14 698 000 EUR
Total des recettes	13 954 000 EUR
Réserve pour déficit	744 000 EUR

1.4. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le total des dépenses prévues dans ce *Projet de Budget 2015* est de 15.928.000 euros.

Le total des recettes et des crédits de paiement est, lui, de 14.698.000 euros.

En matière de **recettes**, le nombre de demandes de protection parvenant annuellement à l'Office ainsi que le nombre de titres octroyés et les taxes qui en découlent, permettent de conserver une structure financière saine et stable.

En matière de **dépenses**, les mouvements sont les suivants :

- une stabilité des **dépenses de personnel** ;
- une hausse de 5,00 % des **dépenses de fonctionnement** ;
- enfin, une stabilité des **dépenses opérationnelles**.

2. TABLEAU DE SYNTHESE

2.1. RECETTES

2.2. DEPENSES

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE / SUMMARY TABLE

2.1. RECETTES / INCOME

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE RECETTES	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2015 Recettes	2014 Recettes	2013 Recettes
		(C.A. 10/14 A.C.)	(C.A. 10/14 A.C.)	(C.A. 03/14 A.C.)
1	RECETTES			
1000	Produit provenant des taxes	13 692 000	11 812 000	12 919 375,00
	TOTAL TITRE 1	13 692 000	11 812 000	12 919 375,00
3	RESERVE			
3000	Réserve pour déficit	744 000	2 404 000	-298 710,06
	TOTAL TITRE 3	744 000	2 404 000	-298 710,06
5	RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMIN.			
5000	Recettes de fonctionnement administratif	12 000	12 000	4 596,03
	TOTAL TITRE 5	12 000	12 000	4 596,03
6	RECETTES DE SERVICES A TITRE ONEREUX			
6000	Recettes de la vente du Bulletin officiel	pm	pm	0,00
	TOTAL TITRE 6	pm	pm	0,00
9	RECETTES DIVERSES			
9100	Intérêts sur comptes	250 000	250 000	129 883,39
9200	Dons et legs	pm	pm	0,00
9300	Programme multi-bénéficiaires	pm	200 000	0,00
	TOTAL TITRE 9	250 000	450 000	129 883,39
	TOTAL RECETTES	14 698 000	14 678 000	12 755 144,36

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 1	BUDGET		EXECUTION
		PROJET BUDGET 2015 Crédits	2014 Crédits	2013 Crédits
		(C.A. 10/14 A.C.)	(C.A. 10/14 A.C.)	(C.A. 03/14 A.C.)
DEPENSES - TITRE 1				
1	PERSONNES LIEES A L'OCVV			
11	Personnel en activité			
1100	Dépenses liées au personnel en activité	5 998 000	5 962 500	5 382 374,37
	TOTAL CHAPITRE 11	5 998 000	5 962 500	5 382 374,37
12	Perfectionnement professionnel			
1200	Perfectionnement professionnel	100 000	100 000	105 933,60
	TOTAL CHAPITRE 12	100 000	100 000	105 933,60
13	Missions et déplacements			
1300	Missions et déplacements	240 000	240 000	209 248,32
	TOTAL CHAPITRE 13	240 000	240 000	209 248,32
14	Prestations d'appoint			
1400	Personnel intérimaire, assistance technique et administrative	20 000	48 500	91 950,12
	TOTAL CHAPITRE 14	20 000	48 500	91 950,12
15	Service social			
1500	Secours extraordinaire, interventions sociales	18 000	15 000	14 422,48
	TOTAL CHAPITRE 15	18 000	15 000	14 422,48
17	Frais de réception et de représentation			
1700	Frais de réception & représentation	10 000	10 000	5 098,07
	TOTAL CHAPITRE 17	10 000	10 000	5 098,07
	TOTAL DEPENSES - TITRE 1	6 386 000	6 376 000	5 809 026,96

2.2. DEPENSES / EXPENDITURE

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 2	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2015 Crédits		2014 Crédits		2013 Crédits	
		(C.A. 10/14 A.C.)		(C.A. 10/14 A.C.)		(C.A. 03/14 A.C.)	
DEPENSES - TITRE 2							
2	IMMEUBLES, MAT., DEP. FONCTIONNEMENT						
20	Investissements immobiliers						
2000	Dépenses afférentes aux immeubles	300 000		400 000		226 395,29	
	TOTAL CHAPITRE 20	300 000		400 000		226 395,29	
21	Informatique						
2100	Equipements, logiciels, services externes	550 000		450 000		315 488,18	
	TOTAL CHAPITRE 21	550 000		450 000		315 488,18	
22	Biens meubles et frais accessoires						
2200	Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque	60 000		70 000		51 915,77	
	TOTAL CHAPITRE 22	60 000		70 000		51 915,77	
23	Fonctionnement administratif courant						
2300	Dépenses de fonctionnement administratif courant	90 000		100 000		69 333,62	
	TOTAL CHAPITRE 23	90 000		100 000		69 333,62	
24	Affranchissement et télécommunications						
2400	Dépenses d'affranchissement et de télécommunications	100 000		100 000		79 943,13	
	TOTAL CHAPITRE 24	100 000		100 000		79 943,13	
25	Réunions et convocations						
2500	Dépenses de réunions et de convocations	330 000		330 000		231 602,46	
	TOTAL CHAPITRE 25	330 000		330 000		231 602,46	
26	Audit et évaluations						
2600	Audit et évaluations	250 000		150 000		114 783,78	
	TOTAL CHAPITRE 26	250 000		150 000		114 783,78	
	TOTAL DEPENSES - TITRE 2	1 680 000		1 600 000		1 089 462,23	

TITRE/TITRE CHAP. ART. POSTE/ITEM	INTITULE DEPENSES - TITRE 3	BUDGET		BUDGET		EXECUTION	
		PROJET BUDGET 2015 (C.A. 10/14 A.C.)		2014 (C.A. 10/14 A.C.)		2013 (C.A. 03/14 A.C.)	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
DEPENSES - TITRE 3							
3	DEPENSES OPERATIONNELLES						
30	Indemnités à verser aux offices d'examens						
3000	Indemnités pour les offices d'examen (U.E. et autres)	6 900 000	5 900 000	6 750 000	5 800 000	6 620 064,23	5 256 270,58
	TOTAL CHAPITRE 30	6 900 000	5 900 000	6 750 000	5 800 000	6 620 064,23	5 256 270,58
31	Maintien des collections de référence						
3100	Dépenses pour organismes compétents (U.E. et autres)		pm		pm	0,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 31		pm		pm	0,00	0,00
32	Acquisition d'autres rapports d'examen						
3200	Acquisition d'autres rapports d'examen	312 000	312 000	312 000	312 000	283 920,00	282 000,00
	TOTAL CHAPITRE 32	312 000	312 000	312 000	312 000	283 920,00	282 000,00
33	Examen des dénominations						
3300	Dépenses pour l'examen des dénominations		pm		pm	0,00	0,00
	TOTAL CHAPITRE 33		pm		pm	0,00	0,00
34	Publications et traductions						
3400	Publications officielles, générales et de vulgarisation	150 000	150 000	150 000	150 000	119 342,30	116 749,08
	TOTAL CHAPITRE 34	150 000	150 000	150 000	150 000	119 342,30	116 749,08
35	Etudes, enquêtes, consultations techniques						
3500	Etudes techniques	400 000	150 000	400 000	150 000	20 203,60	66 749,35
	TOTAL CHAPITRE 35	400 000	150 000	400 000	150 000	20 203,60	66 749,35
36	Conseillers spéciaux						
3600	Conseillers spéciaux	100 000	100 000	104 000	90 000	88 599,21	73 354,97
	TOTAL CHAPITRE 36	100 000	100 000	104 000	90 000	88 599,21	73 354,97
37	Programme multi-bénéficiaires						
3700	Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires		pm 20 000	200 000	200 000	68 006,54	61 531,19
	TOTAL CHAPITRE 37		pm 20 000	200 000	200 000	68 006,54	61 531,19
	TOTAL DU TITRE 3	7 862 000	6 632 000	7 916 000	6 702 000	7 200 135,88	5 856 655,17
	TOTAL DEPENSES	15 928 000	14 698 000	15 892 000	14 678 000	14 098 625,07	12 755 144,36

3. FICHES DETAILLEES PAR LIGNE BUDGETAIRE

3.1. RECETTES

3.2. DEPENSES

3.1. RECETTES

TITRE 1 - RECETTES

TITRE 3 - RESERVE

TITRE 5 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

TITRE 6 - RECETTES DE SERVICES FOURNIS A TITRE ONEREUX

TITRE 9 - RECETTES DIVERSES

TITRE 1 - RECETTES

CHAPITRE 10 - PRODUITS PROVENANT DE PRESTATIONS DE SERVICES

POSTE 1000 - Taxes perçues

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
13 692 000	11 812 000	12 919 375,00

Commentaire :

Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales (J.O. n°227 du 1/9/1994, p. 1), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 15/2008 (J.O. N° L 8 du 11/01/2008, p. 2).

Ces recettes de l'Office sont composées des taxes payées par des demandeurs d'une protection communautaire des variétés végétales, ainsi que par d'autres parties participant à une procédure. Règlement (CE) n° 1238/95 de la Commission du 31 mai 1995 établissant les règles d'exécution du Règlement (CE) n° 2100/94 du Conseil en ce qui concerne les taxes dues à l'Office communautaire des variétés végétales et modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 572/2008 (JO n° L 161 du 20/06/2008).

Evaluation des recettes :

1) Hypothèses de travail :

Les prévisions en matière de taxes reposent sur les hypothèses suivantes :

- **taxes de demande :** 3.100 demandes parvenant à l'Office ;
- **taxes d'examen :** 2.600 demandes feront l'objet d'une taxe d'examen ;
- **taxes annuelles :** 24.200 titres en vigueur.

2) *Evaluation chiffrée :*

Les recettes ci-après sont estimées sur la base des nouveaux niveaux de taxes en vigueur au 01/01/2010.

TAXE	2015
TAXE DE DEMANDE	2 015 000
TAXE D'EXAMEN	5 180 000
TAXE ANNUELLE	6 050 000
TAXE REQUETES SPECIFIQUES	pm
TAXE DE RECOURS	pm
TAXES FIXEES PAR LE PRESIDENT	15 000
TAXES RAPPORT	312 000
TAXES DE VENTE DE RAPPORTS	120 000
TOTAL GENERAL	13 692 000

Arrondi à :

13 692 000 EUR

<h2 style="margin: 0;">TITRE 3 - RESERVE</h2>

POSTE 3000 - Réserve pour déficit

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
744 000	2 404 000	-298 710,06

Commentaire :

Ce poste a pour objectif de réaliser l'équilibre entre les recettes et les crédits de paiement.

Evaluation des recettes :

Total des crédits de paiement	14 698 000 EUR
Total des recettes	13 954 000 EUR
	744 000 EUR

Réserve pour déficit

Total :

744 000 EUR

TITRE 5 - RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'OFFICE

POSTE 5000 - Recettes provenant du fonctionnement administratif

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
12 000	12 000	4 596,03

Evaluation des recettes :

Recettes provenant de services rendus à titre onéreux et/ou de remboursements de frais engagés : 12 000 EUR

Total :

12 000 EUR

**TITRE 6 - CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES
COMMUNAUTAIRES : REMBOURSEMENT DE DÉPENSES, RECETTES DE
SERVICES FOURNIS À TITRE ONÉREUX**

POSTE 6000 - Recettes provenant de la vente du Bulletin officiel

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
pm	pm	0,00

Commentaire :

Contributions aux programmes communautaires, remboursement de dépenses, recettes de services fournis à titre onéreux.

Evaluation des recettes :

Pour mémoire

Total :

pm

TITRE 9 - RECETTES DIVERSES

POSTE 9100 - Intérêts sur compte

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
250 000	250 000	129 883,39

Commentaire :

Il s'agit de ressources provenant des intérêts sur compte.

Evaluation des recettes :

Intérêts : 19 000 000 EUR x 1,32% soit 249 850 EUR

Total :

250 000 EUR

POSTE 9200 - Dons et Legs

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
pm	pm	0,00

Evaluation des recettes :

Pour mémoire

Total :

pm

POSTE 9300 - Programme 'Multi-bénéficiaires'

Budget 2015	Budget 2014	Exécution 2013
pm	200 000	0,00

Commentaire :

Ce poste accueillera les contributions de la Communauté européenne aux différentes institutions communautaires pour la mise en place d'actions favorisant l'adhésion de certains pays à l'Union européenne. Dans le cas de l'Office, il s'agit de la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

Evaluation des recettes :

Ressources versées par la Communauté européenne pour le programme multi-bénéficiaires pm

Total :

pm

3.2. DEPENSES

TITRE 1 - PERSONNEL

TITRE 1 – PERSONNEL

CHAPITRE 11 - PERSONNEL EN ACTIVITE

POSTE 1100 - Dépenses liées au personnel en activité

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
5 998 000	5 962 500	5 382 374,37

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes et conformément au tableau des effectifs exposé au point 4.1 de ce document, ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les traitements de base ;
- les allocations familiales (de foyer, d'enfant à charge et scolaire) ;
- l'indemnité de dépaysement et d'expatriation ;
- l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et des agents temporaires de l'ancienne catégorie C ;
- la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale ;
- les dépenses de fonctionnement des restaurants, cafétérias et cantines ;
- les honoraires des médecins-conseils, les frais de visites préventives, de matériel de consommation médicale, d'achat de matériel et de mobilier spécial ;
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie ;
- la quote-part patronale contre les risques de maladie professionnelle, d'accident et les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière pour couvrir les dépenses en cas de non intervention de l'assurance ;
- le risque de chômage des agents temporaires ;
- les versements afin de constitution de droits à pension dans le pays d'origine ;
- l'allocation de naissance ;
- l'allocation de décès ;
- les frais de voyage ;
- l'indemnité de logement et/ou de transport ;
- l'indemnité de fonction ;
- le remboursement forfaitaire des frais de déplacement à l'intérieur du périmètre de la ville d'affectation ;
- l'indemnité de licenciement ainsi que l'indemnité de résiliation du contrat ;
- les heures supplémentaires (des anciennes catégories C et D ainsi que par les agents locaux) ;
- la participation financière de l'Office aux frais de garde d'enfants (crèches, garderies, etc.) et de scolarité ;
- les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement ;
- les frais de voyage ;
- les indemnités d'installation et de réinstallation ;

- les frais de déménagement ;
- les indemnités journalières dues en cas de mutation ;
- les incidences des coefficients correcteurs ;
- les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations décidées par le Conseil ;
- les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire dans les services de l'Office de fonctionnaires d'Etats membres et d'autres experts ou à la consultation de courte durée, notamment pour intensifier la coopération avec les offices nationaux et pour développer les protocoles techniques ;
- le remboursement des charges supplémentaires de l'Office relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des agents statutaires de l'Office dans les services nationaux ou internationaux dans le cadre des accords pour l'échange ;
- les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil ou de repas et les frais de documentation.

Evaluation des crédits :

1) Fonctionnaires et agents temporaires en activité	4 616 000 EUR
2) Autres agents	178 000 EUR
3) Infrastructure socio-médicale	37 000 EUR
4) Couverture maladie, accident, maladie professionnelle, pension	500 000 EUR
5) Allocations et indemnités diverses	41 000 EUR
6) Heures supplémentaires	6 000 EUR
7) Crèches, garderies et scolarité	72 000 EUR
8) Echange de fonctionnaires et experts	pm EUR
9) Entrée/cessation de fonction/mutation	76 000 EUR
10) Coefficient correcteur	472 000 EUR

Total

5 998 000 EUR

Arrondi à :

5 998 000 EUR

CHAPITRE 12 - PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

POSTE 1200 - Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
100 000	100 000	105 933,60

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, l'organisation des cours de langues, des séances d'information à l'entrée en fonctions, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, des cours sur l'utilisation des méthodes modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires, ainsi que du recours à des experts en méthodes d'organisation.

Evaluation des crédits :

Perfectionnement professionnel du personnel, cours de langue, recyclage et information du personnel

100 000 EUR

Arrondi à :

100 000 EUR

CHAPITRE 13 - MISSIONS ET DEPLACEMENTS

POSTE 1300 - Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
240 000	240 000	209 248,32

Commentaire :

En application du Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission, par le personnel statutaire de l'Office ainsi que pour les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès de l'Office.

Evaluation des crédits :

Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires 240 000 EUR

Arrondi à :

240 000 EUR

CHAPITRE 14 - PRESTATIONS D'APPOINT

POSTE 1400 - *Personnel intérimaire, assistance technique et administrative*

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
20 000	48 500	91 950,12

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses relatives :

- au personnel intérimaire, notamment à des dactylographes, standardistes, etc. ;
- au personnel sous contrats d'entreprises de sous-traitance technique et administrative.

Evaluation des crédits :

- | | |
|---|------------|
| 1) Personnel intérimaire | 20 000 EUR |
| 2) Assistance technique administrative en support à différentes activités | pm |

Arrondi à :

20 000 EUR

CHAPITRE 15 - SERVICE SOCIAL

POSTE 1500 - Secours extraordinaire, relations sociales entre le personnel autres interventions sociales

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
18 000	15 000	14 422,48

Commentaire :

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- des secours en espèce qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation particulièrement difficile (lorsqu'il est impossible de leur accorder un prêt ou une avance sur salaire vu leur situation financière) ;
- les animations socio-culturelles (consacrées aux aspects culturels, artistiques et sociaux) ;
- les subventions aux cercles sportifs et culturels ;
- les subventions aux cercles de famille (aide à l'intégration des familles des nouveaux fonctionnaires ou agents temporaires, comme par exemple des cours de langue, etc.) ;
- des subventions diverses ;
- les aides au personnel handicapé ;
- les aides familiales ;
- les dépenses d'accueil ; et,
- l'assistance juridique.

Evaluation des crédits :

1) Secours extraordinaire	pm EUR
2) Relations sociales entre le personnel	18 000 EUR
3) Autres interventions sociales	pm EUR

Total :

18 000 EUR

CHAPITRE 17 - FRAIS DE RECEPTION ET DE REPRESENTATION

POSTE 1700 - Frais de réception et de représentation

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
10 000	10 000	5 098,07

Commentaire :

Ce crédit couvre le remboursement des frais que les agents habilités ont dû engager afin de s'acquitter d'obligations de réception ou de représentation au nom de l'O.C.V.V. dans l'intérêt du service.

Evaluation des crédits :

Le crédit est estimé à

10 000 EUR

Total :

10 000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

**TITRE 2 - IMMEUBLES, MATERIEL ET
DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**

**CHAPITRE 20 - INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS, LOCATION
D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES**

POSTE 2000 - Dépenses afférentes aux immeubles

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
300 000	400 000	226 395,29

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les loyers et les charges de copropriété relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ainsi que la location de salles de conférences, de magasins, de locaux d'archives, de sanitaires, de cuisines, de garages et de parkings ;
- les primes des polices d'assurances afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Office ;
- les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et d'énergie de chauffage ;
- les frais d'entretien, calculés d'après les contrats en cours (des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc.), les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achat de produits d'entretien, lavage, blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien ;
- l'achat de matériel et l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation tels que modifications de cloisonnement dans les immeubles, modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, rafraîchissement des locaux, revêtements de sol, menuiserie, maçonnerie, etc. ;
- les diverses dépenses relatives à la sécurité des personnes, des immeubles et des biens, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires et agents équipiers de première intervention, les frais de contrôle légaux ;
- les frais d'achat, de location-achat de construction d'immeubles ainsi que les dépenses d'assistance technique liées à des travaux d'aménagement importants ;
- les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition ou à la construction d'immeubles ainsi que de conseils relatifs aux travaux d'aménagement ;
- les dépenses en matière d'immeubles telles les frais de gérance pour les immeubles à multi location, les frais d'états des lieux, les taxes constituant une rémunération de services d'utilité générale (taxes de voirie, enlèvement des ordures, etc.) et les frais accessoires.

Evaluation des crédits :

1) Loyers	20 000 EUR
2) Assurances	20 000 EUR
3) Eau, électricité, gaz et chauffage	60 000 EUR
4) Nettoyage et entretien	40 000 EUR
5) Aménagement des locaux	40 000 EUR
6) Sécurité et surveillance des immeubles	60 000 EUR
7) Acquisition de biens immobiliers	30 000 EUR
8) Construction d'immeubles	pm EUR
9) Autres dépenses préliminaires à l'acquisition de biens immobiliers ou à la construction d'immeubles	pm EUR
10) Autres dépenses afférentes aux immeubles	30 000 EUR
Total	300 000 EUR

Arrondi à :

300 000 EUR

CHAPITRE 21 - INFORMATIQUE

POSTE 2100 - Equipements, logiciels et services externes

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
550 000	450 000	315 488,18

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'achat, de location, de crédit-bail, de maintenance de progiciels, de consommables divers informatiques et d'autres matériels informatiques. Il couvre également les frais d'entretien, de fonctionnement et de réparations ;
- les frais de sociétés et de conseil en informatique pour des services tels que :
 - * la maintenance des équipements existants ;
 - * la mise en place de nouveaux équipements et l'extension de ceux existants (étude de faisabilité, d'analyse, de programmation, de mise en œuvre, etc.) ;
 - * l'achat, la location et l'entretien d'ensemble de programme et de logiciels, etc. ;
- les frais de spécialistes externes en informatique (opérateurs, informaticiens, ingénieurs système, personnel pour la saisie de données, etc.).

Evaluation des crédits :

1) Equipement de traitement de données	62 000 EUR
2) Développement de logiciels	220 000 EUR
3) Autres services externes	70 000 EUR
4) Licences et maintenances	198 000 EUR
Total	550 000 EUR

Arrondi à :

550 000 EUR

CHAPITRE 22 - BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

POSTE 2200 - Mobilier, matériel technique, de transport et de bibliothèque

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
60 000	70 000	51 915,77

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'achat, de renouvellement, de remplacement, de location occasionnelle ou de réparation et d'entretien d'équipements, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation tels que cabines, écouteurs pour installations d'interprétation simultanée ainsi que l'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments ;
- les frais d'achat, de location, d'entretien et de réparation de matériels, équipements et installations techniques tels télécopieurs, machines à photocopier, etc. ;
- les dépenses d'acquisition, de location, d'installation, de maintenance et d'entretien des équipements de bureautique tels que machines à écrire et à calculer, machines à traitement de textes, etc., ainsi que les dépenses relatives à la documentation, aux fournitures, etc. ;
- les besoins en mobilier, aussi bien l'achat que le renouvellement, le remplacement, la location occasionnelle ou la réparation et d'entretien de celui-ci ;
- l'achat, le renouvellement, la location et l'entretien de matériel de transport pour l'Office pour les besoins de l'Office ainsi que les frais de fonctionnement : assurances, carburant, pièces de rechange et toutes factures de réparation ;
- des frais de taxis ou de location de voitures pour des déplacements dont l'urgence et/ou la particularité ne permettent pas l'utilisation d'un autre moyen de transport ;
- les acquisitions d'ouvrages spécialisés, d'annuaires, de répertoires, de dictionnaires, de documents et d'autres publications spécialisées non périodiques sous forme imprimée ou sur support électronique (CD-ROM). Il couvre également la mise à jour de volumes existants ;
- l'achat d'équipements et matériels spéciaux pour la bibliothèque (fichiers, rayonnages, présentoirs, meubles pour catalogues, lecteurs de microfiches, lecteurs de CD-ROM, etc.) de l'Office ;
- les frais d'abonnement à des journaux, périodiques spécifiques, quotidiens des Etats membres, journaux officiels, fiches parlementaires, statistiques commerciales étrangères, bulletins divers et d'autres publications spéciales ;
- les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.

Evaluation des crédits :

1) Matériel et installations techniques	30 000 EUR
2) Mobilier	20 000 EUR
3) Matériel de transport / Carburant / Taxi	10 000 EUR
4) Dépenses de documentation et de bibliothèque	pm EUR
Total	60 000 EUR

Arrondi à :

60 000 EUR

CHAPITRE 23 - FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

POSTE 2300 - Dépenses de fonctionnement administratif courant

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
90 000	100 000	69 333,62

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- l'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, les frais d'impression à l'extérieur, les frais de photocopie, les produits pour les appareils de reproduction ;
- les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires ;
- les pertes de change encourues par l'Office dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change ;
- les dépenses des garanties bancaires (avals bancaires) auprès des tiers, afin de remplir des clauses contractuelles ;
- les dépenses à prendre en charge par l'Office au titre de dommages et intérêts, ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile ;
- les assurances diverses (notamment responsabilité civile, assurance contre le vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances, économat et restaurants, etc.) ;
- les dépenses pour rafraîchissements et collations lors des réunions internes ;
- les frais de déménagement des services et la manutention générale du matériel, du mobilier et des fournitures de bureau à l'intérieur du bâtiment ;
- des paiements effectués par rapport aux prestations des services fournis à l'Office par des institutions ou organismes communautaires à l'Office, notamment l'interprétation pour les sessions du conseil d'administration.

Evaluation des crédits :

1) Papeterie et fournitures de bureau	10 000 EUR
2) Charges financières	10 000 EUR
3) Dommages et intérêts	pm EUR
4) Autres dépenses de fonctionnement	10 000 EUR
5) Aide administrative fournie par la Commission (interprétation, calcul salaires, etc.)	60 000 EUR
6) Autres	pm EUR
Total	90 000 EUR

Arrondi à :

90 000 EUR

CHAPITRE 24 - AFFRANCHISSEMENT ET TELECOMMUNICATIONS

POSTE 2400 - Dépenses d'affranchissement et de télécommunications

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
100 000	100 000	79 943,13

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les dépenses d'affranchissement et de port, de la correspondance ordinaire, des rapports et des publications, les frais d'envoi des colis postaux et autres effectués par air, mer et terre ainsi que le courrier interne de l'Office ;
- les frais d'abonnements et de communications téléphoniques (communications de service uniquement, car les communications privées sont facturées), de fax, de téléconférences, de transmission de données, ainsi que les achats d'annuaires ;
- les dépenses relatives aux équipements de télécommunications, y compris les câbles : achat, location, installation, maintenance, documentation, etc.

Evaluation des crédits :

1) Affranchissement de correspondance et frais de port	49 000 EUR
2) Abonnements et redevances	45 000 EUR
3) Achat et installation de matériel de télécommunication	6 000 EUR
Total	100 000 EUR

Arrondi à :

100 000 EUR

CHAPITRE 25 - REUNIONS ET CONVOCATIONS

POSTE 2500 - Dépenses de réunions et de convocations

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
330 000	330 000	231 602,46

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais de voyage, de séjour et d'approche des experts et autres, notamment des membres du Conseil d'administration, convoqués pour participer aux commissions et groupes d'études et de travail. Ce poste couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, y compris les frais de réception, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par l'infrastructure existante ;
- les actions avec les pays concernés par l'élargissement de l'Union européenne ;
- les frais afférents à l'organisation de conférences, congrès, séminaires, foires, réunions, à l'exception des dépenses relatives à l'infrastructure existante et à la rémunération des interprètes de réunion ;
- les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes et/ou de traducteurs indépendants ou intérimaires ou à des travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, en particulier le Centre de Traduction à Luxembourg.

Evaluation des crédits :

1) Réunions et convocations en général	280 000 EUR
2) Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, séminaires, foires, réunions, etc.	50 000 EUR

Total ***330 000 EUR***

Arrondi à :

330 000 EUR

CHAPITRE 26 - AUDIT ET EVALUATIONS

POSTE 2600 - Audit et évaluations

Crédits 2015	Crédits 2014	Exécution 2013
250 000	150 000	114 783,78

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les dépenses liées à des audits, à des évaluations et à des conseils en gestion.

Evaluation des crédits :

1) Audit interne	90 000 EUR
2) Evaluations et conseils en management	110 000 EUR
3) Audit aux Offices d'examen	50 000 EUR

Total :

250 000 EUR

3.2. DEPENSES

TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES

TITRE 3 - DEPENSES OPERATIONNELLES

CHAPITRE 30 - INDEMNITES POUR LES ACTIVITES DES OFFICES D'EXAMEN

POSTE 3000 - Indemnités à verser aux organismes compétents agissant comme offices d'examen

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
6 900 000	5 900 000	6 750 000	5 800 000	6 620 064,23	5 256 270,58

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les indemnités à verser aux offices chargés de l'exécution de l'examen technique des variétés végétales par l'Office ;
- les indemnités à verser aux offices chargés de la vérification technique après l'octroi de la protection par l'Office.

Evaluation des crédits :

1) Indemnités pour l'exécution des examens techniques des variétés végétales

<i>Nombre de demandes nécessitant un engagement sur une ou plusieurs années :</i>	2 800
<i>Coût moyen des examens :</i>	2 464 EUR
Total engagements pluriannuels :	6 900 000 EUR

2) Indemnités pour la vérification technique des variétés végétales

pm EUR

Total

6 900 000 EUR

Arrondi à :

6 900 000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	2 000 000	2 000 000				
Crédits 2014	6 750 000	2 580 000	2 000 000	2 170 000		
Crédits 2015	6 900 000	1 320 000	2 000 000	930 000	2 650 000	
Total	15 650 000	5 900 000	4 000 000	3 100 000	2 650 000	

CHAPITRE 31 - MAINTIEN DES COLLECTIONS DE REFERENCE

POSTE 3100 - Dépenses pour le maintien des collections de références des variétés auprès des offices d'examen

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	pm	pm	pm	0,00	0,00

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, au sein des organismes compétents, les frais relatifs au maintien des collections de référence des variétés végétales comme base pour l'examen technique demandé par l'Office.

Evaluation des crédits :

Ce crédit est estimé à

pm

Total :

pm

CHAPITRE 32 - ACQUISITION D'AUTRES RAPPORTS D'EXAMENS

POSTE 3200 - Dépenses pour l'acquisition d'autres rapports d'examen mis à la disposition de l'Office sur la base d'un accord entre celui-ci et une autorité compétente d'un Etat membre

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
312 000	312 000	312 000	312 000	283 920,00	282 000,00

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, conformément au règlement d'application, de rapports d'examen mis à la disposition de l'Office pour des examens techniques déjà effectués ou déjà en cours de réalisation dans certains cas.

Evaluation des crédits :

Actuellement, ces dépenses sont de 240 EUR par rapport. Le montant de ces dépenses pourrait être calculé comme suit sur base des recettes (Taxes de rapport) :

- 1) Demandes de rapports à effectuer en cours d'année : 1300 demandes x 240 EUR = 312 000 EUR
of technical reports
- 2) Marge de sécurité pour l'ensemble du poste : 0% 0 EUR

Total 312 000 EUR

Arrondi à : 312 000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	10 000	58 000				
Crédits 2014	312 000	130 000	182 000			
Crédits 2015	312 000	124 000	100 000	88 000		
Total	634 000	312 000	282 000	88 000		

CHAPITRE 33 - EXAMEN DES DENOMINATIONS

POSTE 3300 - Dépenses pour l'examen des dénominations

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	pm	pm	pm	0,00	0,00

Commentaire :

Examen pour la proposition de dénomination variétale (article 54 paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 2100/94), modifié en dernier lieu par le Règlement (CE) n° 2506/95.

CHAPITRE 34 - PUBLICATIONS ET TRADUCTIONS

**POSTE 3400 - Publications officielles, générales et de vulgarisation
Prestations de traduction**

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
150 000	150 000	150 000	150 000	119 342,30	116 749,08

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- les frais d'édition du Bulletin officiel de l'Office et de publications à caractère officiel ;
- des frais d'édition d'autres publications de l'Office (les brochures et publications concernant la diffusion des connaissances techniques et économiques relatives aux activités de l'Office. Ce crédit peut également couvrir les publications issues de séminaires, symposium, etc.) ;
- les frais relatifs à des publications de vulgarisation et de promotion de l'Office pour en faire connaître les activités auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics concernés ;
- les prestations de traducteurs indépendants ou intérimaires, les travaux de dactylographie et autres confiés à l'extérieur, et en particulier au Centre de traduction de Luxembourg.

Evaluation des crédits :

1) Publications officielles	20 000 EUR
2) Publications diverses	10 000 EUR
3) Prestations (du Centre) de traduction	120 000 EUR
Total	150 000 EUR

Arrondi à :

150 000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider						
Crédits 2014	150 000	108 000				
Crédits 2015	150 000	42 000	108 000			
Total	300 000	150 000	108 000			

CHAPITRE 35 - ENQUETES, ETUDES, CONSULTATIONS TECHNIQUES

POSTE 3500 - Etudes techniques

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
400 000	150 000	400 000	150 000	20 203,60	66 749,35

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, les frais relatifs à la mise en œuvre d'études techniques spécialisées (études techniques, recherche et développement, etc.).

Evaluation des crédits :

Ce crédit a été estimé à

400 000 EUR

Total :

400 000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	100 000	25 000				
Crédits 2014	400 000	25 000				
Crédits 2015	400 000	100 000	110 000			
Total	900 000	150 000	110 000			

CHAPITRE 36 - CONSEILLERS SPECIAUX

POSTE 3600 - Conseillers spéciaux

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
100 000	100 000	104 000	90 000	88 599,21	73 354,97

Commentaire :

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment :

- la rémunération, les frais de voyage et les frais de séjour des membres de la chambre de recours ;
- les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts en qualité de conseil de l'Office. Il couvre aussi les dépenses encourues auprès de la Cour de Justice et auprès d'autres cours.

Evaluation des crédits :

1) Rémunération des membres de la chambre de recours	50 000 EUR
2) Travaux divers	50 000 EUR
3) Frais de contentieux	pm

Total :

100 000 EUR

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider						
Crédits 2014	104 000	pm				
Crédits 2015	100 000	100 000				
Total	204 000	100 000				

CHAPITRE 37 - PROGRAMME 'MULTI-BENEFICIAIRES'

POSTE 3700 - Actions dans le cadre du programme multi-bénéficiaires

Données chiffrées (Crédits dissociés) :

Crédits 2015		Crédits 2014		Exécution 2013	
Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
pm	20 000	200 000	200 000	68 006,54	61 531,19

Commentaire :

La création de ce poste se justifie par la participation de l'Office au 'Programme multi-bénéficiaires' en faveur de certains pays lancé par la Communauté européenne. Ce poste accueillera les crédits destinés à favoriser la participation de ces pays aux travaux dans le domaine de la protection des variétés végétales.

Evaluation des crédits :

Ce crédit a été estimé à

pm

Total :

pm

L'échéancier prévisible des paiements par rapport aux engagements se présente comme suit :

Engagements		Paiements				
		2015	2016	2017	2018	Exercices ultérieurs
Engagements contractés avant 2014 restant à liquider	pm					
Crédits 2014	20 000	20 000	pm			
Crédits 2015	pm	pm	pm			
Total	20 000	20 000	pm			

4. TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS

PROJET DE BUDGET 2015

Catégories et grades	Postes 2014		Postes 2015	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	-	-
AD 14	1	1	1	1
AD 13	1	-	-	-
AD 12	-	2	1	1
AD 11	-	-	-	1
AD 10	-	-	-	-
AD 9	2	3	2	1
AD 8	-	2	-	2
AD 7	-	-	-	2
AD 6	-	-	-	-
AD 5	-	-	-	1
TOTAL	4	8	4	9
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	1	1	3
AST 9	4	6	2	4
AST 8	2	1	1	-
AST 7	-	-	1	2
AST 6	1	4	1	8
AST 5	-	6	-	5
AST 4	-	4	-	2
AST 3	-	6	-	1
AST 2	-	-	-	2
AST 1	-	-	-	-
TOTAL	7	28	6	27
TOTAL GENERAL	11	36	10	36